PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT D'ABITIBI VILLE D'AMOS

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 22 février 2021 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yvon Leduc siège n° 1; Monsieur Martin Roy siège n° 2; Madame Nathalie Michaud siège n° 3; Monsieur Pierre Deshaies siège n° 4; Monsieur Mario Brunet siège n° 5; Madame Micheline Godbout siège n° 6:

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général et Mme Claudvne Maurice, greffière.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2021-58 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2021 tel que rédigé.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 3. <u>APPROBATION DU PLAN D'OPTIMISATION DE TRANSPORT ADAPTÉ</u> AMOS INC. DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, Transport adapté Amos inc. a conçu un plan d'optimisation, en date du 27 mars 2020 tel qu'exigé par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a adopté ledit plan lors d'une assemblée ordinaire tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit faire approuver ledit plan par la Ville d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu copie dudit plan de l'organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2021-59 D'APPROUVER le plan d'optimisation de Transport Adapté Amos inc. effectué le 27 mars 2020.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question

Le ma Sébas	ire, tien D'Astous	La greffière, Claudyne Maurice
Et la s	éance est levée à 19 h 10.	
<b>-</b> (1	( 1   ( )	
L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.		
5.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>	